

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL
Séance du 11 OCTOBRE 2024

CONVOCATION DU 03 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze octobre à 20 h 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni par convocation du 03 octobre 2024 en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN- Fabienne SOULIE – Maurice BARDIER-Julien BARZI-Isabelle BRUNO-Odette FAGET-Vincent DE CONTI -Éric SAZY

Excusés : Mr POUJOL Guillaume qui avait donné procuration à

Mr ROUVILLAIN Thierry

Mme AGAR Nathalie

Invités : Mr Aurélien ALBERT Atelier GAMA

Isabelle NARCISSÉ, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Vincent DE CONTI

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	9	10

Monsieur le Maire ouvre la séance et appelle les remarques éventuelles sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal 27 juin 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Projet d'aménagement Centre Bourg

Monsieur ALBERT de l'atelier GAMA reprend devant l'assemblée l'avant-projet de l'aménagement des espaces publics du cœur de Village. Après consultation avec les élus il attend du Conseil la résolution de différents points. Avec l'accord de l'assemblée l'Atelier GAMA va entamer La phase d'Etudes de Projet qui arrive conjointement avec la réalisation des dossiers de Consultation des Entreprise

2. Présentation du rapport d'activités 2023 de Terres du Lauragais

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le rapport a été adressé par messagerie dès réception il demande à l'assemblée s'il y a des questions.

3. Portage des repas approbation du reste à charge 2023 :
Dél. :2024-22

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° DL2023/20 prise par le conseil municipal en date 6 juillet 2023, validant le rapport de la CLECT intitulé Rapport n°7-2023 : Révision Libre Reste à charge PORTAGE DE REPAS. Et il rappelle la délibération DL2024_110 prise par la communauté de communes Terres du Lauragais en date du 9 juillet 2024.

Monsieur le Maire rappelle le montant calculé du reste à charge **PORTAGE DE REPAS pour l'exercice 2023** qui s'élève à 66 697,05 €. Il convient d'acter ce montant afin que celui-ci soit réparti et déduit des attributions de compensation de la commune en fonction du nombre de repas.

Pour la commune de LE CABANIAL, il n'y aura pas de somme prélevée lors du versement du dernier acompte des AC définitives de décembre 2024.

Monsieur le Maire explique que le forfait de 100 € a déjà été prélevé sur les AC provisoires 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette révision libre des attributions de compensation pour l'année 2024.

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité :

- *APPROUVE cette révision libre reste à charge PORTAGE DE REPAS au titre de l'année 2023.*
- *AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

4. Loyer 2 rue du Château

Monsieur le Maire propose au conseil de réviser le loyer 2 rue du Château. Le Conseil décide d'appliquer l'augmentation réglementaire soit de 3.26 % Selon l'indice de la construction.

5. Finances locales : délégation pour l'admission en non-valeur
Monsieur le Trésorier informe Monsieur le Maire qu'il est possible de prendre une délibération pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par le comptable public en-deçà de 100 euros. L'assemblée ne souhaite pas donner cette délégation.

6. Questions diverses

- Ecole

Madame SOULIé Adjointe déléguée au Ecole fait le compte rendu de la dernière réunion du Sivom des 5 clochers

Elle informe d'une augmentation de la cantine 2 %

Roumens désire implanter des panneaux photovoltaïques sachant que l'école est dans le site des bâtiments de France ce qui imposera des matériaux plus onéreux. Monsieur SAZY explique brièvement la nature des contrats.

Mme SOULIé informe qu'il est d'actualité que 200 écoles peuvent fermer et qu'il serait judicieux de travailler en amont sur la création d'une option langue afin que le site de St Julia rentre dans le cadre d'une dérogation et éviter la fermeture d'une classe, sachant que la classe de CM2 compte 19 élèves.

Les délégués de Roumens et Nogaret souhaiteraient travailler sur un projet « Ecole dans les Champs » .

- **Noël des Enfants**

Mesdames SOULIé ,BRUNO vont s'occuper de contacter des personnes d'un certain âge pour préparer des pâtisseries avec les enfants pour 7 décembre 2024 Noël des Enfants

- **Préparation de la Gazette**

Le Conseil décide que la fille de Monsieur BARDIER préparera la page de garde. Les articles devront être transmis à Madame SOULIé avant les vacances de Noël

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,



Le Secrétaire,

